

COMMUNE DE BELBEUF



DOSSIER ADMINISTRATIF

NOM de l'enfant :

Prénom :

Reçu le

Observations :

.....
.....
.....
.....
.....

Service périscolaire : Secrétariat de la mairie Mme SURÉE : 02.35.80.26.12

- restauration municipale
- transport scolaire
- garderie élémentaire
- garderie maternelle
- aide aux devoirs

Service AP (Activités Périscolaires) de 11h30 à 13h20

M. Alexandre DANIEL : 06.46.09.46.14

RETOUR DU DOSSIER COMPLET AU PLUS TARD LE 1^{er} AOUT 2023.

IMPÉRATIVEMENT A LA MAIRIE DE BELBEUF

Note aux parents

Rentrée scolaire 2023/2024 Garderies, Restaurant Municipal, Aide aux devoirs, Activités périscolaires, Accueil de Loisirs et Transport

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que :

- à compter de la rentrée les élèves de primaires n'auront pas de récréation en arrivant le matin, ils devront se mettre devant leurs classes pour 8h35.
- les services de garderie sont assurés de 7h30 à 8h20 et 16h30 à 18h30.
- Le restaurant municipal assure 2 services distincts : à 11h30 pour les classes maternelles, CP et CE1 puis à 12h30 pour les classes élémentaires CE2, CM1 et CM2.
- Le goûter, dont le coût est inclus dans le tarif de garderie, est toujours pris **au restaurant municipal** par les enfants inscrits en garderie. Les enfants des garderies maternelle et élémentaire sont repris **à partir de 17h à l'école** par leur famille.

RESTAURANT MUNICIPAL

Inscription au restaurant municipal

L'inscription de votre enfant au restaurant municipal entraîne l'obligation de respecter le présent règlement. **L'inscription se fait à l'année sur un planning fixe de jours de repas pour 1 – 2 – 3 ou 4 jours/semaine.** Les inscriptions ou désinscriptions au restaurant municipal sont possibles à chaque demi-trimestre. Le service de restauration est ouvert en période scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les enfants sont pris en charge par le personnel communal de 11h30 à 13h20.

Une assurance extra-scolaire est obligatoire, pour le dossier Mairie nous joindre impérativement copie de l'adhésion

L'enfant devra se conformer à la discipline demandée par le personnel communal. Dans le cas de dégradation commise par un enfant et constatée par un surveillant, la responsabilité financière des parents sera mise en cause.

Les enfants doivent respecter :

- Le personnel encadrant
- Les autres enfants
- Le matériel mis à leur disposition
- La nourriture

Une exclusion temporaire voire définitive pourra être décidée par la Mairie en cas de non-respect par l'enfant du règlement intérieur du restaurant municipal.

TARIF

A compter de la rentrée de Septembre 2023, le prix des repas est fixé à 4,30 €.

Une aide au financement du prix des repas est prévue par le CCAS, pour les familles suivant le quotient familial. Les dossiers sont à retirer et à déposer au secrétariat de la mairie avant le 25 Septembre 2023 et à renouveler en Janvier 2024, ou en cours d'année en cas de changement de situation.

Les repas sont confectionnés de manière traditionnelle, sur place, par une équipe de professionnels. Vous pouvez contacter M. MORAINVILLE-LAROCHE, responsable du restaurant municipal pour toute question au 02.35.80.00.00 ou par mail : cantine@mairie-belbeuf.com

Nous tenons à vous informer que le prix de revient des repas est pris en charge par le budget de la commune à hauteur des 2/3.

Facturation des repas

La facturation des repas est calculée en fonction du nombre de jours réservés par semaine. Un dégrèvement est possible à partir de 4 jours d'absence en cantine pour raison médicale et sous réserve d'avoir prévenu M. MORAINVILLE-LAROCHE, responsable du restaurant municipal (02 35 80 00 00) et Mme Nathalie SURÉE au service facturation de la mairie (02.32.86.41.73).

Les repas non pris lors des sorties scolaires d'une journée ne sont pas facturés. A titre exceptionnel, lors de sorties scolaires de demi-journée, les enfants non-inscrits au restaurant municipal pourront y déjeuner, les familles seront facturées.

RESTAURANT MUNICIPAL

ENFANT A INSCRIRE

NOM	Prénom	Classe fréquentée

Nous vous offrons la possibilité de mettre votre enfant pour 1 – 2 – 3 ou 4 jours/semaine, sur des jours fixes :

lundi mardi jeudi vendredi

*rayer les mentions inutiles, soulignez les jours de repas choisi(s)

Signature des parents

GARDERIE ÉLÉMENTAIRE

GARDERIE (Goûter inclus le soir)

Tarifs :

Le matin de 7h30 à 8h20	1,45 €
Le soir de 16h30 à 17h30	3,50 €
Le soir de 16h30 à 18h30	4,70 €
Les retards après 18h30	4,00 € (par famille et toutes les 15mn de dépassement)

A découper

INSCRIPTION GARDERIE ÉLÉMENTAIRE

Nom-Prénom de l'enfant :

Classe :

Le matin à partir de 7h30*	OUI	NON
Le Soir de 16h30 à 17h30	OUI	NON
Le Soir de 16h30 à 18h30	OUI	NON

Tout retard après 18h30 sera facturé 4,00 € toutes les 15 minutes.

Autorisation obligatoire

L'enfant est autorisé à repartir seul après la garderie : OUI

NON

L'enfant sera repris par :

Madame ou Monsieur _____

Téléphone : _____

En cas de problème ou de changement d'horaire, merci de prévenir la personne responsable, numéro de téléphone de la garderie 06.46.09.45.69

Signature des parents

AIDE AUX DEVOIRS

Une aide aux devoirs payante (1,00 € en plus du prix de la garderie) est organisée à l'école de 16h30 à 17h45 les lundis et les jeudis à partir du 11 Septembre 2023.

Si un nombre suffisant d'enfants est inscrit à l'aide aux devoirs, elle sera assurée de 16h45 à 17h45, après une récréation de 15 minutes (de 16h30 à 16h45) les lundis et jeudis. Il n'y aura pas de sortie en cours de la première demi-heure d'aide aux devoirs pour assurer le calme nécessaire au travail des enfants.

A découper

INSCRIPTION AIDE AUX DEVOIRS

Nom-Prénom :

Classe :

FORFAIT AIDE AUX DEVOIRS PAYANTE		
Le lundi de 16h45 à 17h45	OUI	NON
Le jeudi de 16h45 à 17h45	OUI	NON

Autorisation obligatoire

L'enfant est autorisé à repartir seul après l'aide aux devoirs : OUI NON

L'enfant sera repris par :

Madame ou Monsieur _____

Téléphone : _____

Signature des parents

GARDERIE SCOLAIRE MATERNELLE

(remplir un bulletin par enfant)

GARDERIE (Goûter inclus le soir)

Tarifs :

Le matin de 7h30 à 8h20	1,45 €
Le soir de 16h30 à 17h30	3,50 €
Le soir de 16h30 à 18h30	4,70 €
Les retards après 18h30	4,00 € (par famille et toutes les 15mn de dépassement)

A découper

INSCRIPTION GARDERIE MATERNELLE

Nom-Prénom de l'enfant :

Classe :

Le matin à partir de 7h30	OUI	NON
Le Soir de 16h30 à 17h30	OUI	NON
Le soir de 16h30 à 18h30	OUI	NON

Tout retard après 18h30 sera facturé 4.00 € (par famille) toutes les 15 minutes.

Autorisation obligatoire

L'enfant sera repris par :

Madame ou Monsieur _____

Téléphone : _____

En cas de problème ou de changement d'horaire, merci de prévenir la personne responsable, numéro de téléphone de la garderie 06.46.09.45.69

Signature des parents

TRANSPORT SCOLAIRE

La commune de Belbeuf organise matin et soir un transport scolaire pour permettre aux enfants habitants les hameaux éloignés de se rendre à l'école. Le car réservé par la commune est un car de 30 places, et il n'est pas possible de réserver un car plus grand au vu du circuit emprunté. Le transport sera donc réservé en priorité aux enfants qui habitent le plus loin et qui l'utilisent régulièrement. De ce fait, nous vous proposons d'inscrire votre enfant seulement si vous envisager que celui-ci utilise le transport quasi quotidiennement.

CIRCUIT :

- Rendez-vous avec le personnel accompagnant à 7h45 sur le parking de la chapelle à Saint Adrien (à l'entrée du hameau)
- Départ du car à 7h50
- Les Gravettes (côté impair parking des Grottes le matin, côté pair le soir)
- La Poterie
- Amfreville la Mivoie (Arrêt Chanteclair / Arrêt Petit Val)
- Rond-point des Génétais
- Normare
- Arrivée à l'école à 8h10/8h15

Le soir, circuit inverse. Départ de l'école à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.



Merci de prévenir en cas de problème la personne responsable du car au n° 06.46.09.46.03

BULLETIN D'INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur/Madame _____
Domicilié(s) _____

Tél domicile _____
Portable _____

Demande l'inscription de mon enfant : _____ Classe _____

au ramassage scolaire les jours suivants (cocher les cases demandées) :

Jours	Matin*	Soir*	 Préciser le nom de l'arrêt
Lundi			
Mardi			
Jeudi			
Vendredi			

***cocher les cases souhaitées**

L'inscription vous sera confirmée par courrier (maxi : 30 places)

Signature des parents

Nous espérons que l'ensemble de ces dispositions vous donnera satisfaction et qu'il permettra aux enfants de trouver leur épanouissement au sein de l'école et de son environnement.



**Merci de prévenir en cas de problème la personne responsable du car
Au n°06.46.09.46.03**

ÉCOLE PRIMAIRE DE BELBEUF

PRÉINSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES de 11h30 à 13h20

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Pour rappel, les Activités Péri-scolaires sont organisées pour les élèves des classes élémentaires en 2 temps : de 11h30 à 12h30 pour les CE2, CM1 et CM2 puis de 12h30 à 13h20 pour les CP et CE1. Il est proposé 8 activités : Peindre à la manière de ... - Tchoukball – Expérience scientifique – Expression corporelle – Ultimate – Ecris moi une histoire – Initiation cinéma – Décoration d'Halloween

Pour informer les familles, des listes sont affichées devant l'école avec les différents groupes dès la rentrée, puis à chaque retour de vacances.

Une récréation surveillée par le personnel communal a lieu dans la cour au même horaire que les Activités péri-scolaires.

Ces activités restent gratuites et sont assurées par des animateurs qualifiés rémunérés sur le budget communal.

Ces activités ne sont pas obligatoires, mais une inscription pour une activité entraîne l'obligation de participer au cycle pour 7 semaines.

Un enfant peut participer au maximum à 2 activités par semaine, les 2 autres temps du midi sont des temps de récréation.

Les activités ont lieu à l'école ou à proximité de celle-ci (stade, foyer rural, bibliothèque municipale...)

Pour les jeux sportifs, il n'est pas demandé une tenue différente, mais le port d'une tenue adaptée (vêtements et chaussures) pour la journée est conseillé.

Une exclusion temporaire, voire définitive peut être prononcée par l'équipe des activités péri-scolaires en cas de comportement inadapté de l'enfant.

Nous vous demandons de bien vouloir compléter la fiche de préinscription jointe en cochant les activités choisies de 1 à 8 (au maximum), si votre enfant souhaite varier ses activités au cours de l'année scolaire ; celle-ci nous permettra d'organiser les groupes de 18 enfants maximum avec le respect d'une homogénéité des âges. Les groupes sont revus toutes les 7 semaines (vacances scolaires) et, si besoin, des roulements seront établis pour donner satisfaction à un maximum d'enfants.

L'Assurance extra-scolaire est obligatoire pour toute inscription aux activités péri-scolaires **(une copie de l'adhésion est à fournir).**

La coordination des activités péri-scolaires est assurée par **M. Alexandre DANIEL, animateur diplômé sous la responsabilité de Mme Caroline FERMENT.**

INSCRIPTION ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

NOM de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Adresse :

Niveau à la rentrée : CP CE1 CE2 CM1 CM2 (entourer la réponse)

Attention il n'y a pas d'activités pour les maternelles

Nom et n° de téléphone du responsable légal :

Adresse mail

Les activités sont proposées de 11h30 à 13h20 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

MERCI DE CLASSER LES ACTIVITÉS DANS L'ORDRE DE VOS PRÉFÉRENCES DE 1 A 8

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES MIDI PROPOSÉES :

	ACTIVITES PERISCOLAIRE MIDI	ORDRE DE PREFERENCE
LUNDI	Peindre à la manière de ...	<input type="checkbox"/>
	Tchoukball	<input type="checkbox"/>
MARDI	Expérience scientifique	<input type="checkbox"/>
	Expression corporelle	<input type="checkbox"/>
JEUDI	Ultimate	<input type="checkbox"/>
	Ecris moi une histoire	<input type="checkbox"/>
VENDREDI	Initiation cinéma	<input type="checkbox"/>
	Décoration d'Halloween	<input type="checkbox"/>

Chaque enfant peut participer à 2 activités **maximum par semaine.**

Les inscriptions seront confirmées à la rentrée scolaire par affichage à l'école. Si le nombre de demandes pour une activité est supérieur au nombre de places, un roulement sera effectué dans les groupes formés au cours de l'année scolaire.

Une récréation est assurée sous la surveillance du personnel communal de 11h30 à 13h20 pour les enfants qui ne sont pas en activité.

Signature des parents

ACCUEIL DE LOISIRS DE BELBEUF

Pour inscrire votre enfant, veuillez cocher les mercredis souhaités (**fiche d'inscription à déposer à la Mairie impérativement avant le 1^{er} août 2023**).

Pour plus d'informations prendre contact avec Mme FERMENT Caroline au 02.32.86.41.72 ou par mail : activitesjeunesse@mairie-belbeuf.com

GRILLE TARIFAIRE

TARIF MERCREDIS (8h00/18h30)		
17 € / jour pour les Belbeuviens et 22 € / jour pour les hors communes		

VACANCES SCOLAIRES (8h00/18h30)		
FORFAIT Belbeuvien		
1 jour	4 jours par semaine	5 jours par semaine
17 €	55 €	60 €
Tarif 3 enfants et + (présents sur le centre)		
11 € / jour		
FORFAIT Hors commune		
1 jour	4 jours par semaine	5 jours par semaine
22 €	73 €	90 €

INSCRIPTION MERCREDIS SEPTEMBRE / OCTOBRE 2023

MERCREDIS SEPTEMBRE / OCTOBRE 2023			
<u>SEPTEMBRE 2023</u>			
Mercredi 06 <input type="checkbox"/>	Mercredi 13 <input type="checkbox"/>	Mercredi 20 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Mercredi 27
<u>OCTOBRE 2023</u>			
Mercredi 04 <input type="checkbox"/>	Mercredi 11 <input type="checkbox"/>	Mercredi 18 <input type="checkbox"/>	

Les dossiers d'informations famille/enfant sont à retirer, à compléter et à remettre à l'accueil de la mairie.

Je soussigné(e)

Responsable de l'enfant

NOM :

Prénom :

Reconnais avoir pris connaissance des règlements et informations jointes.

Fait à _____ , le

Signature :

